NACER MEHAL ANNONCE LA RÉVISION DU CODE DE L'INFORMATION

Les lignes rouges maintenues

Le ministre de la Communication a annoncé hier l'engagement, dans un proche avenir, de plusieurs chantiers de réformes dans le secteur de la communication et des médias. Des chantiers desquels il a exclu, sans surprise, après avoir entendu le ministre de l'Intérieur s'exprimer sur le sujet, la levée des monopoles sur les médias audiovisuels et la publicité.

Sofiane Aït-Iflis - Alger (Le Soir) - Il ne manquait, parmi l'équipe gouvernementale, que Nacer Mehal à faire part des projets que son département s'apprête à engager. Invité hier de la rédaction de la Radio Chaîne III, le ministre de la Communication a fait cas d'une mouture du code de l'information qui, a-t-il indiqué, sera soumise à discussion à l'ensemble des acteurs du secteur.

Le ministre dit prévoir ce débat au deuxième trimestre 2011. «Nous allons soumettre cette mouture probablement au deuxième trimestre de 2011 pour obtenir le maximum de consensus autour du texte avant de le présenter au gouvernement et plus tard aux institutions législatives.» Faut-il applaudir la perspective et s'en réjouir ou alors rester sur une légitime suspicion quant à une révision qui ne chamboulera en rien, sinon que très peu l'ordre établi.

Nacer Mehal, qui a fait carrière dans le journalisme, a informé, et ça a le mérite de clarifier à quelle discussion la corporation sera conviée, que l'ouverture de l'audiovisuel à l'investissement privé n'est pas à l'ordre du jour. Il a estimé, en effet, qu'il reste encore prématuré de chevaucher une telle option. De même, il a exclu la démonopolisation de la publicité, pourtant réclamée, tout comme la libéralisation du champ audiovisuel, depuis de longues années non seulement par la corporation elle-même mais aussi par quasiment l'ensemble des acteurs politiques et sociaux. Le ministre de la Communication a livré cependant un léger aperçu de ce que sera sa copie. «Le code (le nouveau, ndlr) visera notamment à renforcer la liberté d'expression et à la baliser afin qu'il n'y ait pas de dérives déontologiques», a-t-il indiqué. En fait, le ministre de la Communication n'annonce rien de nouveau par rapport à ses prédécesseurs à la tête du secteur de la communication, depuis Hamraoui Habib Chawki à Azeddine Mihoubi. Chacun des ministres qui, depuis au moins quinze années, se sont succédé à la tête du département de la communication, a proposé sa mouture d'un nouveau code de l'information sans qu'aucun d'eux n'aborde l'essentiel, en l'occurrence l'ouverture du champ audiovisuel et la démonopolisation de la publicité institutionnelle.

Toutes les moutures que la corporation a eu à débattre proposaient, on s'en souvient, à codifier les questions éthiques et déontologiques. Autrement dit, alourdir encore la dépénalisation de l'acte d'écrire ou de dire, ceci pendant qu'il est universellement admis et pratiqué que l'éthique et la déontologie relèvent de l'autorégulation.

Le ministre de la Communication, comme pour répondre à une demande pressante de la corporation, relayée ces jours-ci par le Comité national pour la liberté de la presse (CNLP), de dépénaliser le délit de presse, a concédé que «la question est en discussion actuellement». Cependant, il n'a exprimé aucun engagement quant aux suites qu'il compte donner à ces discussions. Il a rejeté la balle à son homologue de la justice, en déclarant que la dépénalisation relève des compétences du ministre de la Justice et que la décision finale appartient au chef de l'Etat.

Photo : Newpress

Nacer Mehal, ministre de la Communication.

L'on sait ce que pense le chef de l'Etat de cette question lui qui, en 2001, a ordonné l'amendement du code pénal dans le sens du renforcement de la coercition à l'encontre des journalistes à travers les articles 144 et 144 bis de la loi amendée. Cela étant, Nacer Mehal a annoncé en outre que des projets de réorganisation de la radio et de la télévision ont été soumis au gouvernement. Ce dernier devra, a-t-il indiqué, les examiner dans deux à trois semaines.

Le ministre a dit également prévoir l'année 2011 comme une année de transition. «En 2012, les trois principales chaînes de télévision auront leurs propres programmes et journaux.» Le ministre, qui a indiqué que les conventions de branche pour les journalistes de la presse écrite relevant de l'Etat seront finalisées le 31 mars prochain, a enfin affirmé qu'il reste ouvert à la discussion autour de l'actualisation du statut du journaliste. Le CNLP, dans son appel à la dépénalisation du délit de presse, a appelé aussi à «l'élaboration urgente et concertée d'un statut pour les journalistes». Le décret portant statut de journaliste promulgué du temps du ministre Boukerzaza a été une supercherie de trop, puisque quatre années après, aucun changement notable n'est intervenu dans la vie professionnelle des journalistes.

S. A. I.

ARCELORMITTAL ANNABA

Le Gouic prend part au conseil d'administration extraordinaire

Un conseil d'administration extraordinaire d'ArcelorMittal Annaba s'est tenu, hier, à la demande du groupe Sider, partenaire étatique à hauteur de 30% dans le capital social de cette entreprise du fer et de l'acier. Selon Mohamed Guedha, directeur de la communication à ArcelorMittal Annaba, à l'occasion, les administrateurs ont passé en revue «les difficultés rencontrées par la société dans son fonctionnement actuel». Des échos de cette réunion, présidée par le P-dg d'ArcelorMittal Algérie, Vincent Le Gouic, qui a regagné Annaba dans la journée de samedi, font état de la satisfaction de ce dernier quant à la poursuite du fonctionnement de l'usine en son absence et de celle des cadres français. Les mêmes échos parvenus de ce conseil d'administration extraordinaire évoquent des assurances données au partenaire étranger par le groupe Sider à travers le holding Transolb au sujet d'une meilleure sécurisation du site du complexe.

Cette exigence est à l'origine du départ pour le Luxembourg, siège du groupe ArcelorMittal, il y a une dizaine de jours, du P-dg Le Gouic et de 11 autres cadres français pour des «consultations» avec le boss du géant de la sidérurgie mondiale.

Par ailleurs, des sources fiables évoquent la mise à l'écart du P-dg de la tuberie sans soudure (TSS), Carlos Branco. Selon les mêmes sources, ce dernier n'a pas donné satisfaction depuis son installation à la tête de cette filiale du groupe franco-indien du Luxembourg.

Carlos Branco a occupé ce poste depuis un an et durant toute cette période, aucune commande de tubes n'a été adressée à cette entreprise, alors que les besoins d'entreprises algériennes, principalement la Sonatrach, en ce produit sont immenses.

Pour la poursuite des activités de la TSS, Vincent Le Gouic est appelé à prendre temporairement la direction des affaires de cette entreprise jusqu'à la nomination d'un nouveau responsable, précise-t-on.

A. Bouacha

RELIZANE

Les habitants ferment le siège de l'APC de Oued Rhiou

Les citoyens de la ville d'Oued Rhiou, située à 54 kilomètres du chef-lieu de la wilaya de Relizane, ont décidé hier de revenir à la charge pour exiger des pouvoirs publics la résolution de leurs problèmes restés en suspens. Ainsi, avant l'ouverture même des bureaux, ils sont passés à l'action en fermant la mairie. Ils sont revenus avec la même plateforme de revendications qu'ils ont eu déjà à exposer aux élus locaux. On citera, entre autres, le logement social, l'emploi... «En ne voyant rien venir, nous avons décidé de reprendre la contestation. En tout cas, cette fois-ci, nous sommes décidés à aller jusqu'au bout !», nous a confié un protestataire. Le maire et son exécutif ont tout de même reçu les membres du comité, mais ces derniers ont décidé de maintenir l'action jusqu'à la venue sur place des directeurs de wilaya concernés. «Nous savons que notre commune n'est pas en mesure de régler tous ces problèmes. La présence et l'implication des autorités de la wilaya sont impératives pour leur résolution. C'est pourquoi, nous appelons énergiquement, tout de même, les pouvoirs publics à trouver les solutions urgentes qui s'imposent.»

A. Rahmane

«NOUVELLE» FORMULE D'ACQUISITION DE LOGEMENT

Les précisions de Moussa

Les mesures annoncées en Conseil des ministres en matière de logement ont donné lieu aux interprétations les plus improbables. Le ministre de l'Habitat a recadré, hier, le débat annonçant que la formule qui concernera 50 000 logements n'a pas encore été arrêtée.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Depuis la médiatisation du communiqué du Conseil des ministres, beaucoup d'encre a coulé au sujet des «facilitations» qui seraient accordées aux «jeunes» pour l'acquisition de logements suscitant beaucoup de faux espoirs. Le ministre de l'Habitat, qui intervenait hier sur les ondes de la Chaîne II de la radio nationale, a tenu à apporter les éclaircissements qui s'imposaient. Noureddine Moussa affirmait qu'il était en effet question de la réalisation de 50 000 logements additifs au programme quinquennal qui compte 1,2 million d'unités mais dans une formule non encore totalement arrêtée.

«Ce programme de 50 000 logements n'est qu'un appoint pour équilibrer la demande de logement. Il y a visiblement malentendu : la formule est à l'étude puisque nous considérons qu'une certaine frange a peut-être besoin d'une autre forme d'aide.

Les conditions seront certainement proches de celles exigées pour l'acquisition d'un logement avec la formule du logement promotionnel aidé (LPA). Je ne peux pas anticiper sur le travail des experts qui trouveront certainement le juste milieu mais ce n'est certainement pas ces 50 000 logements qui régleront le problème du logement», a-t-il expliqué mettant un terme aux interprétations les plus fantaisistes.

Si l'Etat, dit-il, est bien décidé à soulager l'ensemble des demandes en suspens, l'acte de bâtir est compliqué et nécessite une interaction de plusieurs secteurs. Il fait néanmoins face à un problème de taille, celui de la disponibilité du foncier, notamment dans le nord du pays, précisément dans les grandes villes.

«La demande est très forte mais le foncier se fait rare. La pression est de plus en plus importante au nord, où les terres sont agricoles et où l'équation entre besoins en matière de logements et suffisance alimentaire est difficile. Le Conseil des ministres a décidé d'un listing du foncier qui sera prêt si tout va bien fin mars. Tout le foncier n'est pas constructible et l'Algérie ne peut être réduite au nord ou aux grandes villes, puisque dans la majorité des villes, il n'y a pas de problème de disponibilité de foncier», explique Moussa qui, répondant à une question relative à l'accès au crédit, estime que les banques posent des conditions d'éligibilité et que les citoyens ne répondant pas aux exigences ouvrent droit automatiquement au logement social.

Ceux habitant les zones rurales peuvent prétendre au logement rural qui, estime l'invité de la radio, a permis de repeupler des endroits auparavant désertés avec la livraison de 420 000 logements de ce type lors du dernier quinquennat. La demande est toujours importante et pas moins de 220 000 unités sont en cours de réalisation. Optimiste, Moussa révèle qu'en 2010, 190 000 logements ont déjà été livrés. Il promet une année 2011 avec une cadence plus grande, de quoi faire rêver les demandeurs de logement.

N. I.